

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 20 h 00

Salle des Fêtes de ZINSWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 31

Date de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de pouvoirs : 06

Absents excusés : 08

Quorum : 16

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., PRINTZ, BUCHI, NICOLA, REPERT.
MM. HERZOG, GASSER, JOST, VOGT, LUX, FEURER, GUNKEL, OTT, KETTERING, WALD, BETTINGER,
SPAGNOL, DOHRMANN, BURCKER, REXER, KOCH, HASSENFRAZ, KLEIN A. (suppléant), BAUER,
OMPHALIUS, WERNERT, DOMERACKI.

Pouvoirs :

M. Daniel BECK a donné pouvoir à Patrice HILT.
Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Anne BECKER.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER a donné pouvoir à Alain GUNKEL.
Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Gillonne PRINTZ.
M. Hubert WALTER a donné pouvoir à Marie-Hélène NICOLA.
M. Pascal KLEIN a donné pouvoir à Alexis KLEIN, suppléant.

Membres absents :

M. Daniel BECK et Sylvia LEININGER de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
Mme Anne GUILLIER et M. Jonathan SOMMER de Niederbronn-les-Bains.
M. Hubert WALTER et Mme Eliane WAECHTER de Reichshoffen.
M. Pascal KLEIN de Rothbach.

Secrétaire de séance : Madame Carole FABACHER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2024/038 : Services à la personne : modification des tarifs des services d'accueil périscolaire

Sur l'invitation du Président, le Vice-président Jean-Marie OTT, rappelle que par délibération du 12 avril 2021, le Conseil communautaire avait approuvé la mise en place d'un nouveau mode de facturation pour les services d'accueil périscolaire. Celui-ci repose sur un taux de participation personnalisé pour chaque famille.

Au terme de deux années de fonctionnement, ce mode de facturation s'avère concluant pour la collectivité. Il est proposé de maintenir ce système.

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20240701-DEL2024-038-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Toutefois, le cout de fourniture et de livraison de repas s'est envolé ces dernières années, notamment en raison de l'inflation.

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains refacture au prix coutant les repas.

Considérant la hausse importante des prix des repas constatée lors de la dernière remise en concurrence, il est nécessaire d'ajuster le prix des repas facturé aux parents.

Le prix du repas passe ainsi de 5.00 € à 5.45 €. En conséquent, il est proposé de définir ainsi les tarifs de référence des activités à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 :

Activités	Tarif de référence
Accueil périscolaire méridien sans repas	4.94 €
Accueil périscolaire méridien avec repas	10.39 €
Accueil périscolaire du soir avec goûter	6.18 €
Dont repas	5.45 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Marie OTT,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu la note de synthèse,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2024,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve les tarifs de référence des activités applicable à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 :**

Activités	Tarif de référence
Accueil périscolaire méridien sans repas	4.94 €
Accueil périscolaire méridien avec repas	10.39 €
Accueil périscolaire du soir avec goûter	6.18 €
Dont repas	5.45 €

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT



La Secrétaire de séance,

Carole FABACHER

Accusé de réception en préfecture
067-216701098-20240701-DEL2024-038-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024



ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/07/2024
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 10/07/2024

